

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et moi-même ainsi que, je le suppose, tous les députés de Terre-Neuve avons pris connaissance du formidable appât offert à la population de Terre-Neuve soit le pétrole sous-marin, et nous avons vu l'annonce émanant des compagnies pétrolières portant qu'il n'y aurait pour ainsi dire aucun forage cette année ni même la garantie qu'un seul puits serait foré, parce que les compagnies pétrolières prétendent que le gouvernement fédéral a supprimé les stimulants pétroliers au moyen du projet de loi actuellement à l'étude... Vous pouvez donc comprendre, monsieur le Président, pourquoi le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe parle parfois si éloquemment.

Comme il l'a signalé avec raison, monsieur le Président, le ministre des Finances a présenté son budget en mai dernier. Dans ce budget, le ministre des Finances a déclaré—et si vous vous reportez à l'exposé budgétaire, vous constaterez que c'est précisément ce qu'il a dit—que le gouvernement fédéral respectera tous les engagements pris en vertu du programme des stimulants pétroliers et ne les supprimera pas tant que ces engagements n'auront pas été remplis.

Les grandes compagnies pétrolières de l'Ouest canadien, selon les nouvelles diffusées à Terre-Neuve, auraient déclaré: «Nous ne pouvons pas forer. Nous sommes en 1986. Nous avons un programme de forage qui devait durer jusqu'en 1987 mais nous ne pouvons pas forer maintenant». Il y a 1,000 travailleurs dans cette industrie. Quelqu'un pourrait dire qu'il s'agit simplement de 1,000 employés mais qu'ils sont bien rétribués. Mille familles sont en cause.

Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe a mentionné les hommes d'affaires qui ont fait des investissements. Il a parlé de la situation catastrophique dans le secteur sous-marin, tandis que les travaux de forage se poursuivaient.

Les Terre-Neuviens se demandent maintenant où est la récompense. Où sont les emplois maintenant? Les gens se demandent pourquoi, après tout ce baratin du gouvernement conservateur fédéral et du gouvernement conservateur terre-neuvien, il ne se crée toujours pas d'emplois. Et la catastrophe de l'*Ocean Ranger*? Qu'en est-il de toutes les déclarations qui ont été faites alors? Certains hommes politiques avaient dit qu'il fallait s'attaquer au problème, que c'étaient là les risques associés au travail en mer. Des hommes politiques avaient dit que ces personnes travaillaient pour assurer un avenir glorieux et brillant à tous les Terre-Neuviens et à tous les Canadiens. Le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie, et partant la décision du gouvernement, signifie qu'il n'y aura plus de forage. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que la majorité des Terre-Neuviens savent aujourd'hui qu'on ne trouve pas un emploi comme on veut.

● (1540)

Ils se souviennent aussi de ce que le premier ministre de Terre-Neuve et de ce que le gouvernement fédéral a dit avant de se faire élire. Le gouvernement fédéral avait promis qu'une magnifique ère de collaboration fédérale-provinciale s'ouvrirait et que les immenses ressources sous-marines seraient exploitées au profit de tous les Terre-Neuviens. On leur avait promis des emplois en nombre suffisant et on leur avait dit qu'ils n'auraient plus à accepter des emplois saisonniers, des emplois à temps partiel ou à compter sur l'aide directe du gouvernement.

Le premier ministre (M. Mulroney) et certains députés conservateurs s'étaient plaints de ce que les libéraux avaient

créé des emplois d'une durée de quatre mois qui rapportaient \$200 par semaine à 40,000 Terre-Neuviens par année. Les conservateurs avaient dit qu'ils créeraient des emplois durables grâce à l'accord sur l'exploitation des ressources sous-marines. Ils avaient dit qu'ils assureraient aux Terre-Neuviens un avenir brillant et prospère.

Que se passe-t-il aujourd'hui avec ce projet de loi? Qu'est-ce que le gouvernement vient de faire? Des choses incroyables, ma foi! Il a présenté ce projet de loi et un énoncé de politique disant qu'il ne respecte pas l'engagement du ministre des Finances (M. Wilson) de verser les subventions prévues dans le cadre du PESP. Il importe peu que ces subventions soient considérées comme du gaspillage ou que les sociétés fassent de l'argent avec elles et abandonnent sans elles leurs activités de forage, quand on songe à se qui se passe à Terre-Neuve.

L'autre mesure qui a le don d'agacer les Terre-Neuviens qui en ont lu les dispositions, c'est bien l'Accord de l'Atlantique concernant les richesses sous-marines et le forage au large des côtes, que le gouvernement a présenté à la Chambre. C'est tout d'abord une pomme de discorde. Le projet de loi prévoit que le pétrole ne peut pas être acheminé à Terre-Neuve, ce qui pourrait créer des emplois. La province ne peut pas le raffiner sur son territoire, ni l'utiliser dans le secteur pétrochimique.

M. Rodriguez: Pourquoi pas?

M. Baker: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me demande pourquoi. Eh bien, voici. Selon certaines dispositions du projet de loi, qui concordent sans doute avec la théorie conservatrice, toute société de forage sous-marin qui a des contrats de vente où que ce soit dans le monde doit d'abord les honorer avant de pouvoir acheminer, où que ce soit au Canada, le pétrole provenant de la mer. Tout volume excédentaire doit être livré à des raffineries qui existent déjà. Le projet ne vise pas le Québec. Il est donc uniquement question des installations qui se trouvent au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Quoi qu'il en soit, les obligations concernent en premier lieu les ventes à l'étranger.

Précisons toutefois qu'il n'y aura pas de forage, parce que les sociétés n'auront pas d'argent. Les nouvelles dispositions fiscales prévoient le remboursement de 30 p. 100 de leurs investissements. Le taux était autrefois de 80 p. 100. Les pétrolières canadiennes annoncent qu'elles ne feront pas de forage cette année. Ce sont elles qui donnaient du travail aux Canadiens.

Or, le gouvernement leur a répondu qu'elles pourraient forer deux ou, peut-être, quatre puits. Mais leurs contrats nous révèlent qu'elles doivent forer de cinq à sept puits afin de pouvoir conserver les droits liés à leurs permis de forage. Autrement dit, si leurs puits ne sont pas forés d'ici à la fin de 1987, ces sociétés perdront leurs droits sur au-delà de 2 millions d'acres au large des côtes.

Le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve font la paire. Ils promettent autant l'un que l'autre. Si les habitants de la province pouvaient manger ces promesses, ils pèseraient tous 400 livres. Ces deux gouvernements ont approuvé un projet de loi, qui sera présenté à la Chambre, qui dit que tout pétrole produit au large de Terre-Neuve doit d'abord servir à remplir les contrats des sociétés de forage. Vous savez qui sont ces sociétés, monsieur le Président.